



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 mars 2025,
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de
M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

A donné pouvoir : M. Antonio DA COSTA à Benoit COQUILLARD
Retard : Laurence ROCHAS – arrivée 19h50

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h35.

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le Budget primitif 2025,
Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le montant des subventions comme suit sous réserve d'une demande écrite des associations :

Désignation Associations	Montant des subventions du projet	Montant des subventions de projet voté **
Foyer Rural	500€	500€
Les amis du Vexin	50€	50€
Souvenirs français	50€	50€
PACT	50€	50€

**Sous réserve des actions proposées après avoir fait la demande

La délibération 2025 - 7 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
En vertu de la Loi du 02 Mars 1982

Jérôme OLIVIER,
Le Maire
Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 31/03/2025

